

# REGISTRE DES QUESTIONS

## INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

<b>Collectivité :</b>	Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne
<b>Type d'annonce :</b>	Avis d'appel à la concurrence
<b>Type de procédure :</b>	Procédure adaptée ouverte pour les travaux compris entre 90 000 euros HT et 5 538 000 euros
<b>Référence :</b>	2024-ASST-1
<b>Date de mise en ligne :</b>	Le vendredi 13 décembre 2024 à 18:40:01
<b>Date de clôture :</b>	Le mardi 15 avril 2025 à 12:00:00
<b>Titre :</b>	TRAVAUX SUR LE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT D'AMBONNAY
<b>Descriptif :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Création d'un bassin de stockage aéré de 2000 m3</li><li>- Création d'un dessableur-dégraisseur aéré</li><li>- Réhabilitation du poste de refoulement principal</li><li>- Création d'un local de traitement des boues avec table d'égouttage</li><li>- Réhabilitation à neuf de deux tronçons du réseau de collecte</li><li>- Curage et décolmatage des lagunes d'infiltrations des eaux traitées</li></ul>

## REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES

Questions / Réponses
----------------------



[ 06/03/2025 à 10:33:18 ] 0 – REGLEMENTATION DE CONSULTATION

Nous sollicitons un report de délai jusqu'au 25 avril. En effet, les résultats d'analyses que nous avons reçus le 28 février nous obligent à modifier nos consultations, et la vidange des lagunes de 30 000 m<sup>3</sup> sans exutoire ni destination connue nécessitent des consultations complémentaires.

## 2 - PROGRAMME DE TRAVAUX

Chapitre D.III – Création d'un bassin de stockage :

- Lors de la visite du site, nous avons pu constater la présence importante de gravats au niveau du terrain sur lequel est prévu la construction d'un bassin de stockage en déblais-remblais d'un volume de 2000 m<sup>3</sup>.  
Pouvez-vous nous confirmer que ces gravats seront évacués avant le démarrage des travaux ?

- Au niveau de l'aération du bassin de stockage, il est indiqué que l'objectif est de maintenir un taux d'oxygène de 0.5 à 2.0 mg/l, et que d'après la configuration du bassin il serait nécessaire de mettre en place 2 hydroéjecteurs ou aérateurs de surface. En revanche, il est demandé de ne prévoir qu'un seul hydroéjecteur ou aérateur de surface pour des raisons économiques. Pouvez-vous nous préciser le taux d'oxygène à atteindre dans cette configuration ? Faut-il prévoir une sonde de mesure d'oxygène afin d'asservir le fonctionnement du système d'aération au taux mesuré ?

- Gestion des boues : Les travaux sur le bassin de stockage prévoient la création d'une liaison avec l'atelier boues afin d'extraire les boues avec la future pompe d'extraction. Le pompage des boues par aspiration sur une distance de plusieurs dizaines de mètres paraît très complexe. De plus, au regard de la faible pente en fond du futur bassin, la décantation des boues risque de se faire de façon uniforme et il sera difficile de récupérer les boues par pompage au niveau de la sur-profondeur prévue à cet effet. Il faut également prendre en compte le fait qu'en l'absence de caractérisation des boues issues de la décantation des eaux de vendanges, il n'est pas possible de confirmer la possibilité de traiter ces boues sur une table d'égouttage. Pouvez-vous nous confirmer qu'il faut prévoir cette conduite de liaison avec l'atelier boues ?

Chapitre D.VII – Réhabilitation du poste de relevage existant en poste toutes eaux :

- Le poste de relevage existant qui doit être réhabilité et transformé en poste toutes eaux reprennent également les 2 conduites de vidange du bassin de stockage existant. Pouvez-vous confirmer que ces 2 arrivées doivent être conservées ?

- Le bassin de stockage existant est équipé de 2 hydroéjecteurs, faut-il prévoir le démontage de ces 2 équipements ?

Chapitre D.VIII – Traitement des boues :

- Dans le cadre de la création d'un nouveau traitement des boues, il est prévu de réutiliser la conduite existante entre la pompe de recirculation, servant également pour l'extraction, et le nouvel atelier boues. Le diamètre et le profil de cette conduite n'est pas connu, et celle-ci servant actuellement de refoulement elle ne pourra vraisemblablement pas être réutilisée en tant que conduite d'aspiration. Faut-il prévoir la pose d'une nouvelle conduite d'extraction pour alimenter le futur atelier boues y compris scellement étanche au niveau du puits à boues existant ?

- Pouvez-vous nous indiquer s'il faut prévoir une sonde de niveau pour mesurer le niveau de boues dans le silo pour piloter le fonctionnement de la table d'égouttage ?

Chapitre D.IX.1 – Armoire électrique : Le remplacement ou la reconfiguration de l'armoire électrique telle que décrite dans le dossier prévoit le pilotage de l'ensemble des équipements conservés et neufs depuis le local technique. L'emprise de la future armoire sera plus importante que l'armoire actuelle, et nécessitera d'importantes modifications au niveau du local technique. Est-il possible de prévoir la création de plusieurs coffrets locaux pour piloter un équipement ou un groupe d'équipements afin de réduire la taille de

l'armoire électrique ? Ces coffrets pourraient ainsi intégrer les sectionneurs demandés pour chaque moteur afin de pouvoir effectuer une coupure en charge.

#### Chapitre D.IX – Infiltration des effluents traités

- Vidange des eaux : pour permettre une intervention au niveau des lagunes afin de curer les sédiments et de scarifier le fond, il est demandé de vidanger les ouvrages. L'étude bathymétrique réalisée par SEDE le 10 août 2023, donc en période estivale, fait mention d'un volume de lagune d'environ 29 000 m<sup>3</sup> cumulé pour les 2 lagunes d'infiltration. La commune ne possédant pas d'exutoire naturel, et vu que le transfert d'un tel volume d'eau nécessiterait des moyens importants (environ 580 camions-citernes) et donc un coût élevé pour la collectivité. Pourriez-vous nous préciser la destination des eaux de vidange des lagunes (cours d'eau, arrosage parcelles agricoles, infiltration, ...) et nous transmettre les autorisations administratives correspondantes ?

- Gestion des eaux pluviales de la commune : Pendant les travaux de curage et d'aménagement des lagunes (création d'une zone de décantation), il va être nécessaire de gérer les eaux pluviales de la commune. Le programme de travaux ne présente pas les débits d'eaux pluviales pouvant arriver au niveau des lagunes. Pouvez-vous nous communiquer le débit des eaux pluviales pouvant arriver au niveau des 2 lagunes (entrée dans la lagune 1 depuis le bassin de la rue de Vaudemanges et dans la lagune 2 depuis le BV Sud) ? Faut-il prévoir un système de pompage permettant de gérer les eaux pluviales pendant la phase des travaux de curage et scarification des lagunes ?

- Evacuation des boues de curage : Le volume de boues présent au niveau des 2 lagunes est estimés selon l'étude bathymétrique à environ 4 650 m<sup>3</sup>. Dans le cadre du présent appel d'offre il est demandé de chiffrer l'évacuation des boues avec différentes destinations suivant la dangerosité des produits. Pouvez-vous nous transmettre les analyses permettant de caractériser les boues ? En cas d'évacuation vers un centre de déchets, pouvez-vous nous indiquer la siccité à atteindre avant évacuation ? L'emprise foncière libre aux abords des lagunes d'infiltration étant réduite, pouvez-vous nous indiquer la disponibilité d'un terrain pour effectuer l'épaississement des boues avant leur évacuation vers leur destination finale ?

#### Chapitre E.III – Alimentation électrique

- Passage du tarif bleu au tarif jaune : D'après les modifications demandées au niveau du programme de travaux au niveau de la STEP, et sur la base des premiers calculs de puissance effectués, il serait indispensable de passer au tarif jaune. Pouvez-vous nous confirmer que le passage au tarif jaune est réalisable et que celui sera pris en charge par la collectivité ?

## Questions / Réponses

[ 10/03/2025 17:15:29 ] Madame, Monsieur,

*Dans le cadre du marché cité en objet, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint réponses aux questions déposées sur la plateforme le 06/03/25.*

*Vous en souhaitant bonne réception,*

*Cordialement,*

Anne POLLIN - CCGVM

[ 03/02/2025 à 11:18:44 ] Bonjour

Afin de vous présenter une offre qualitative nous vous demandons de bien vouloir prolonger le délai de réponse de quatre semaines.

Merci d'avance pour votre compréhension.

Cordialement

[ 03/02/2025 16:43:05 ] Bonjour,

*Je vous informe que nous allons prolonger le délai de remise des offres jusqu'au 14/03/2025 à 12h00.*

*Vous en souhaitant bonne réception,*

*Cordialement,*

Anne POLLIN - CCGVM

[ 13/01/2025 à 09:57:58 ] Bonjour,

- Pourriez-vous nous renseigner sur le devenir des matériaux de vidange/boues à curer dans les lagunes et bassins? Un endroit est-il prévu pour leur évacuation ? Un épandage ? Traitement ?
- Pourriez-vous nous transmettre les plans dwg de l'existant et du projet ?
- Quelle est la date prévisionnelle de réalisation des travaux ?
- Enfin compte-tenu de l'importance du dossier et afin de vous transmettre la meilleure offre possible, serait-il possible d'avoir un report de 2 semaines sur la date de remise des offres ?



[ 13/01/2025 17:11:07 ] Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-après réponses aux questions posées par une entreprise dans le cadre du marché de travaux sur le système d'assainissement d'Ambonnay :

- Pourriez-vous nous renseigner sur le devenir des matériaux de vidange/boues à curer dans les lagunes et bassins ? Un endroit est-il prévu pour leur évacuation ? Un épandage ? Traitement ?

La vidange et le curage de la lagune de finition sera réalisée par l'exploitant VEOLIA (destination des boues prévue en suivant le plan d'épandage actif, les boues présentant des caractéristiques conformes à la valorisation agricole)

La vidange et le curage des 2 bassins d'infiltration sera réalisée par l'entreprise ou le groupement d'entreprises retenue.

En l'absence de réglementation spécifique pour ce type de sédiments pluviaux, on peut se baser à minima sur les analyses réglementaires préconisées pour les « sédiments d'eaux douces » (fluviaux, canaux, lacustres, « boues » de curage ou de dragage).

Une analyse générale détaillée comme suit :

- Analyse sur le produit brut total et test de lixiviation NF EN 12457-2 :

pH,

COT,

Somme 7 PCB (PCB 28, 52, 101, 118, 138, 153, 180),

Somme 16 HPA (Naphtalène, Acénaphène, Acénaphylène, Fluorène, Anthracène, Phénanthrène, Fluoranthène, Pyrène, benzo(a)anthracène, chrysène, benzo(3,4)(b)fluoranthène, benzo(1,12)(k)fluoranthène, benzo(3,4)(a)pyrène, dibenzo(ah)anthracène, benzo(1,12)(ghi)pérylène, indéno(1,2,3-cd)pyrène)

IH (C10-C40) : indice hydrocarbures

BTEX (Benzène, Toluène, Ethylbenzène, Xylènes)

Test de lixiviation selon norme NF EN 12457-2

- Analyse sur l'éluât de lixiviation, obtenu au laboratoire après test de lixiviation selon norme NF EN 12457-2

12 ETM (Arsenic, Baryum, Cadmium, Chrome, Cuivre, Mercure, Molybdène, Nickel, Plomb, Antimoine, Sélénium, Zinc)

Chlorures, Sulfates, Fluorures, fraction soluble, COT.

- Caractérisation agronomique de base :

Pour les produits solides :

Matière Sèche (MS), Matières Minérales Totales, Matières Organiques (MO) et Carbone Organique (par calcul), Azote total (N) et azote ammoniacal (NH<sub>4</sub>), C/N, NH<sub>4</sub>/N,

Pour les produits liquides :

Matière Sèche (MS), Matières volatils sur MS (MV/MS) et Carbone Organique Total (COT),

Azote Kjeldahl (NH<sub>4</sub>), azote global (par calcul) C/N, NH<sub>4</sub>/N

P, K, Ca, Mg, (Na, S) et pH

ETM, oligo-éléments et CTO :

7 ETM : Cd, Cr, Cu, Ni, Pb, Zn, Hg,

5 oligo-éléments totaux : Co, Fe, Mo, Mn, B,

Somme 7 PCB è déjà ciblé précédemment,

HPA dont fluoranthène, benzo(b)fluoranthène et benzo(a)pyrène)

En fonction des résultats d'analyse obtenus, l'entreprise pourra s'orienter sur plusieurs solutions :

Evacuation en ISDI (Installation de Stockage de Déchets Inertes),

Evacuation en ISDND (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux)

Evacuation en ISDD (Installation de Stockage de Déchets Dangereux)

Evacuation en épandage agricole, avec usage du plan d'épandage lié aux boues de la station

d'épuration.

La solution de base considérée dans le cadre de la consultation est une évacuation des matériaux de vidange/curage en ISDI, en sachant que l'étude bathymétrique évalue le volume de boues à évacuer à 2712 m3 pour la lagune d'infiltration n°1 et à 1946 m3 pour la lagune d'infiltration n°2. Nous avons considéré un volume de 4 750 m3 à gérer.

Il est donc demandé aux entreprises d'ajouter au DPGF les prix suivants (un nouveau DPGF va être ajouté aux pièces du marché) :

11.2.1 : plus-value au prix 11.2 pour évacuation des matériaux de vidange/curage en ISDND, Ce prix sera au m3, pour une quantité évaluée à 500 m3.

11.2.2 : plus-value au prix 11.2 pour évacuation des matériaux de vidange/curage en ISDD, Ce prix sera au m3, pour une quantité évaluée à 500 m3.

11.2.3 : moins-value au prix 11.2 pour évacuation des matériaux de vidange/curage en épandage agricole, avec usage du plan d'épandage lié aux boues de la station d'épuration. Ce prix sera au m3, pour une quantité évaluée à 100 m3.

- Pourriez-vous nous transmettre les plans dwg de l'existant et du projet ?

Le DCE comprend le plan de levé réalisé par le géomètre, et des plans de récolement des ouvrages existants en version PDF.

Vous trouverez ci-joint une extraction DWG du plan projet de maîtrise d'œuvre.

- Quelle est la date prévisionnelle de réalisation des travaux ?

Le démarrage des travaux est envisagé à partir du second semestre 2025.

- Compte-tenu de l'importance du dossier et afin de vous transmettre la meilleure offre possible, serait-il possible d'avoir un report de 2 semaines sur la date de remise des offres ?

Nous allons reporter la date de remise des offres au 14/02/2025.

Vous en souhaitant bonne réception,

Cordialement,

<br></i>Fichier envoyé en pj : PRO\_25-09-2024\_version DWG.dwg</i>